

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

Convocation en date du 27 mars 2024,

Nombre de délégués en exercice : 37

N° D2024012

Objet : Adhésion ATMO

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : M. André MOINGEON

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	28
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU
Patrick BOUVARD - Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Jonathan
GINDRE - Mireille MORNAY - Bernard PERRET – Benjamin
RAQUIN - Jean Luc ROUX
CCPA : Hélène BROUSSE – André MOINGEON – Max ORSET
Frédéric TOSEL
CCD : Gérard BRANCHY – Jean François JANNET
3CM : Andrée RACCURT
CCMP : Josiane BOUVIER – Claude CHARTON
CCBS : Jean Jacques BESSON
RAPC : Antoine BAUTAIN
HBA : Alain AUBOEUF

Excusés remplacés par le suppléant :

CCD : Audrey CHEVALLIER remplacée par Martine MOREL
PIRON

Excusés ayant donné procuration :

CA3B : Thierry PALLEGOIX pouvoir à Jean Luc ROUX
CCPA : Bernard GUERS pouvoir à André MOINGEON
3CM : Jean Philippe FAVROT pouvoir à Andrée RACCURT
CCBS : Philippe PLENARD pouvoir à Jean Jacques BESSON

Excusés :

CA3B : Jean Marc THEVENET
CCPA : Elisabeth LAROCHE - Vincent MANCUSO
CCD : Sonia PERI
3CM : Philippe GUILLOT-VIGNOT
CCMP : Christine FRANCOIS

Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON
RAPC : Frédéric MONGHAL
CCV : Guy DUPUIT

Vu les statuts d'Organom et ses compétences

Vu que ATMO Auvergne Rhône Alpes est une association « loi 1901 » agréée par le Préfet pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air

Considérant que ses principales missions sont

- La surveillance et l'information sur la qualité de l'air de la région Auvergne Rhône Alpes
- L'accompagnement des décideurs dans l'élaboration et le suivi des plans d'actions visant à améliorer la qualité de l'air
- Les interventions en situations d'urgence lors des épisodes de pollution, d'incidents ou accidents industriels
- L'amélioration des connaissances sur les phénomènes liés à la pollution atmosphérique

Le Président explique que ATMO Auvergne Rhône Alpes pourra accompagner Organom dans l'amélioration des outils de suivi du pôle de traitement et valorisation de La Tienne, Organom pourra notamment bénéficier de leur dispositif Dioxine Métaux Lourds (Dioxml) afin de mesurer l'air ambiant et les rejets atmosphériques, et de l'application « Signal'Air » qui remplacera l'observatoire des odeurs.

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCEPTE l'adhésion d'Organom à ATMO Auvergne Rhône Alpes

ACCEPTE de verser chaque année le montant de la cotisation appelée par ATMO, d'un montant de 1 000€ en 2024.

AUTORISE le Président à signer tout document afférent

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

Yves CRISTIN
Président

